

C'est dans l'air



N° 91 – mai 2006

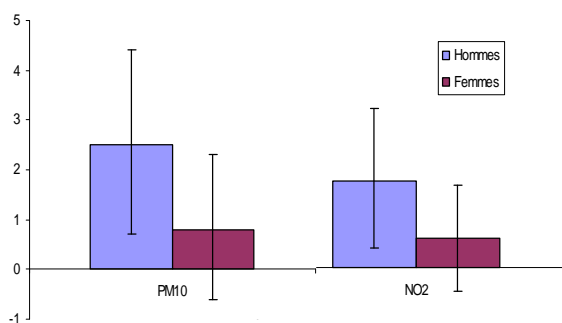
LETTRE D'INFORMATION SUR LES ASPECTS REGLEMENTAIRES, TECHNIQUES, SCIENTIFIQUES ET ECONOMIQUES DE LA POLLUTION DE L'AIR

Editorial

Alors que les beaux jours sont enfin de retour et que l'énergie du soleil nous réchauffe agréablement, l'énergie du pétrole a été le sujet de débat à la réunion des Ministres des Finances du groupe G7 à Washington les 20-21 avril. Face à une nouvelle flambée du prix de l'or noir, liée à la forte demande de la Chine et de l'Inde notamment, les Ministres ont appelé à un renforcement des investissements dans l'exploration, la production, les infrastructures énergétiques et les capacités de raffinage. Soit, mais qu'en est-il des économies d'énergie, sujet essentiel et pourtant apparemment absent des débats de la réunion G7? Celle-ci aurait pu être l'occasion de lancer une dynamique pour inciter à réduire nos consommations, plutôt que de poursuivre la voie du "toujours plus". MT

Indicateur du mois

Augmentation du risque d'hospitalisation pour causes respiratoires, pour une hausse de $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$ de PM_{10} et de NO_2 , selon le sexe (2000-2003, Paris et proche couronne) (en %)



Source : Observatoire régional de la santé d'Ile-de-France, 2006.

NOUS VOUS SIGNALONS

- Le CITEPA organise deux nouvelles sessions de formation :
 - Détermination des émissions de CO_2 des installations visées par le PNAQ : les 10 et 11 mai 2006,
 - Comment remplir la déclaration annuelle des rejets sur Internet (GEREP) : le 18 mai 2006.Pour en savoir plus : www.citepa.org (rubrique "Formations").
- Le CITEPA organise, conjointement avec l'ATEE et l'EPE, un colloque le 10 octobre 2006 sur les PNAQ I et II. Nous vous communiquerons les détails sous peu.
- Le n° 158 d'Etudes documentaires sortira vers le 12 mai prochain. Il comportera un dossier spécial "Biocarburants : Etat des lieux, enjeux et perspectives" ainsi que, sous forme de supplément, un Index, des articles parus dans les ED du n° 144 au n° 158 inclus.

Actualités

AU NIVEAU NATIONAL

Pas d'égalité des sexes devant la pollution atmosphérique

Début avril 2006, l'Observatoire régional de santé (ORS) d'Ile-de-France (IdF) a publié les résultats d'une étude visant à évaluer la différence de sensibilité selon le sexe vis-à-vis de la pollution atmosphérique (PA). Cette étude s'inscrit dans le cadre du programme ERPURS (Evaluation des risques de la pollution urbaine sur la santé) mis en place en IdF en 1990. Elle fait suite à quatre études précédentes, publiées en 1994 (couvrant la période 1987-92), 1998 (1991-1995), 2003 (1987-2000) et 2005 (2000-2003)⁽¹⁾. Les nouveaux résultats découlent du dispositif permanent de surveillance épidémiologique de la qualité de l'air en IdF. La différence de sensibilité entre hommes et femmes face aux effets à court et à long terme de la PA sur la santé a déjà fait l'objet de diverses études mais aucune n'a été réalisée sur ce thème en visant spécifiquement l'IdF.

L'analyse a porté sur l'examen de la relation à court terme entre les niveaux de PA et les hospitalisations pour causes respiratoires sur la période 2000-2003 à Paris et en proche couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne). Des indicateurs sanitaires et de PA ont été définis :

- **indicateur sanitaire** : le nombre journalier d'hospitalisations (dans les établissements de l'Assistance publique des hôpitaux de Paris situés dans la zone d'étude) pour causes respiratoires de personnes de plus de 15 ans, tous sexes confondus, chez les hommes et chez les femmes ;
- **indicateur d'exposition à la PA** : les niveaux journaliers ambiants de PM_{10} et de NO_2 mesurés par les stations de fond du réseau AIRPARIF (non situées à proximité immédiate des grandes sources de PA). Ces niveaux ont été pris en compte car ils sont représentatifs de l'exposition moyenne de la population à la PA.

Les résultats obtenus (voir graphique ci-contre) montrent que :

- pour une hausse de $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$ du niveau de PM_{10} , l'augmentation du risque d'hospitalisation pour causes respiratoires est de **1,6% pour l'ensemble de la population, de 2,5% chez les hommes et de 0,8% chez les femmes** ;
- pour une hausse de $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$ du niveau de NO_2 , l'augmentation du risque d'hospitalisation pour causes respiratoires est de **0,9% pour l'ensemble de la population, de 1,8% chez les hommes et de 0,6% chez les femmes**.

Ces résultats montrent que les augmentations de risque pour les hommes sont statistiquement significatives et supérieures à celles, non significatives, obtenues pour les femmes. Dans la population étudiée, hommes et femmes hospitalisés ne présentent pas les mêmes caractéristiques : les femmes hospitalisées sont en moyenne plus âgées. Par ailleurs, parmi les affections respiratoires, la répartition des motifs d'admission diffère selon le sexe.

L'ORS conclut que l'exposition à la PA, les mécanismes physiopathologiques d'apparition de la maladie, ainsi que la prise en charge des pathologies sont susceptibles de varier selon le sexe et pourraient expliquer les résultats obtenus. Cependant, souligne l'ORS, cette étude seule ne fournit pas de réponse définitive quant à l'existence d'une réelle différence de sensibilité entre hommes et femmes vis-à-vis des effets à court terme de la PA. De nouvelles études à l'avenir devraient tenir compte de l'âge des patients et apporter des précisions sur la nature des pathologies respiratoires. Enfin, cette étude a néanmoins permis de montrer l'intérêt d'une analyse différenciée selon le sexe pour évaluer les effets de PA urbaine sur la santé. ⁽¹⁾ Voir CDL n° 85 p.2.

Pour en savoir plus : www.ors-idf.org (rubrique "Expertise" > "Erpurs").

Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique (CITEPA)

7 Cité Paradis, F-75010 Paris. Tél 01.44.83.68.83. Fax 01.40.22.04.83

Email : infos@citepa.org - Site web : www.citepa.org

Rédacteur en chef : Mark Tuddenham. Directeur de la publication : Jean-Pierre Fontelle, directeur du CITEPA. ISSN : 1291-2344

Le point sur les travaux du CITEPA

INVENTAIRE DES EMISSIONS DE POLLUANTS DANS L'AIR EN FRANCE (1990 – 2004)

L'inventaire des émissions de polluants dans l'air en France sur la période 1990-2004, établi par le CITEPA dans le cadre du programme CORALIE, vient d'être validé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Le nouveau rapport présente une mise à jour des émissions pour la France métropolitaine selon le format SECTEN (SECTeurs économiques et ENergie), défini par le CITEPA. Ce format vise à restituer les émissions selon un découpage correspondant aux principaux secteurs économiques traditionnels (industrie, résidentiel/tertiaire, agriculture, etc..) et aux différentes énergies (fossiles ou biomasse). Il propose une distribution particulière, plus facilement compréhensible par un large public, des données présentées dans d'autres cadres (CEE-NU, CCNUCC), tout en les complétant par des analyses (énergie, spéciation des COV, gaz fluorés, transports, etc.).

L'inventaire s'étend de 2004 (estimation préliminaire pour 2005) jusqu'à 1960 pour certaines substances, et fournit les données d'émission pour **28 substances ou paramètres** relatifs aux émissions et **90 indicateurs** (couplage substances avec population, produit intérieur brut, énergie).

Le nouveau rapport (version février 2006) montre que pour la plupart des substances, les émissions ont été fortement réduites au cours de la période 1990-2004 :

- **très forte baisse (>40%)** : SO₂, COVNM, CO, PFC (en CO₂e), mercure, plomb, dioxines/furanes (PCDD/F) ;
- **forte baisse (entre 20 et 40%)** : NO_x, N₂O, SF₆, HAP, PCB, PM_{2,5}, PM_{1,0} et l'indicateur acide équivalent ;
- **baisse entre 5 et 20%** : CH₄, NH₃, particules totales (TSP) et PM₁₀ ;
- **stabilité (variations comprises entre -5% et +5%)** : CO₂, cuivre, sélénium, HCB et PRG (indicateur de pouvoir de réchauffement global, exprimé en CO₂e) ;
- **très forte hausse (>40%)** : HFC (en CO₂e).

Evolution des émissions en France métropolitaine (1990-2004)

Substance	Unité	1990	2004	Ecart 1990-2004 (%)
SO ₂	kt	1333	484	-64
NO _x	kt	1830	1219	-33
NH ₃	kt	787	742	-6
COVNM	kt	2414	1367	-43
CO	kt	10766	6008	-44
CO ₂	Mt	528	534	+1
CH ₄	kt	3273	2788	-15
N ₂ O	kt	308	234	-24
HFC	kt CO ₂ e	3659	11204	+206
Hg	t	24,3	7,8	-68
Pb	t	4301	174	-96
PCDD/F	gITEQ	1765	310	-82
HAP	t	44	35	-20
TSP	kt	1595	1476	-7
PM ₁₀	kt	642	527	-18

Pour en savoir plus

CITEPA (2006) Inventaire des émissions de polluants atmosphériques en France – séries sectorielles et analyses étendues – format SECTEN, février 2006. Disponible sous peu sur le site du CITEPA : www.citepa.org (rubrique "Publications" > "Inventaires d'émissions").

Le point sur la politique nationale

PNAQ I : 5^e modification de la liste des sites visés

Par arrêté du 27 janvier 2006 (JO du 4 avril), la liste des installations visées par le Plan National d'Affectation des Quotas (PNAQ) a fait l'objet d'une 5^e modification, notamment pour retirer 13 installations de la liste et en ajouter deux. Le nombre total d'installations visées est désormais porté à 1 091.

Pour en savoir plus : Voir ED n° 158 p.L49 (sortie prévue le 12/5/06)

Valorisation de la biomasse

Le 5 avril 2006, les Ministres de l'Agriculture et de l'Industrie ont présenté en Conseil des Ministres une communication sur la valorisation de la biomasse. Les Ministres ont ainsi esquissé les grandes lignes d'un plan stratégique ambitieux élaboré par le Gouvernement pour développer les différentes filières de valorisation de la biomasse d'origine agricole, forestière ou issue des déchets. Ce plan stratégique vise notamment à maîtriser la consommation nationale d'énergies fossiles, à réduire la dépendance énergétique de la France et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le plan s'articule autour de trois volets :

- préparer une **filière de biocarburants de 2^e génération** qui s'inscrira dans la suite du Plan biocarburants⁽²⁾ lancé fin 2004. L'Etat poursuivra son soutien à la recherche sur la production des biocarburants du futur à partir de la biomasse lignocellulosique (bois et résidus de bois, paille, tiges, déchets végétaux et cultures dédiées) et encouragera la réalisation, d'ici 2010, d'une unité pilote de développement de cette nouvelle filière des biocarburants de synthèse ;
- **augmenter de 50% en cinq ans la contribution de la biomasse à la production nationale de chaleur et d'électricité**. Cet objectif renforce l'objectif fixé par l'article 4 de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 sur l'énergie (hausse de 50% d'ici 2010 de la production de chaleur d'origine renouvelable⁽³⁾) et anticipe sur la future proposition de directive de l'UE en la matière⁽⁴⁾. Un recours sensiblement accru aux bioressources pour la production de chaleur et d'électricité est prévu, surtout dans le cadre des futures programmations pluriannuelles d'investissements. Les projets qui seront ainsi réalisés devraient permettre :
 - de porter de 10 à 14 Mtep par an d'ici 2010 la contribution de la biomasse aux différentes utilisations de **l'énergie thermique** (soit environ 20% des besoins), en substitution du pétrole, du gaz et du charbon dans l'industrie, les réseaux de chaleur et les usages domestiques et agricoles,
 - de fournir au-delà de 2010 une puissance électrique supplémentaire de 1000 MW grâce à la construction de **biocentrales de cogénération**. A cette fin, un nouvel appel d'offres pour une capacité de cogénération de 300 MW_e sera lancé avant l'été,
 - de développer sur tout le territoire des unités de méthanisation de déchets organiques destinées à la **production conjointe de biogaz et de compost** pour l'agriculture.
- Le Coordonnateur interministériel pour la valorisation de la biomasse⁽⁵⁾ doit présenter cet été un **Plan biocombustibles** ;
- développer les **nouveaux marchés des bioressources**. Un plan d'actions, qui sera négocié avec les filières intéressées, sera présenté d'ici fin 2006 pour développer la production et l'utilisation de matériaux, de produits et de molécules renouvelables issues de la biomasse. ⁽²⁾Voir CDL n°82 p.2. ⁽³⁾Voir ED n°156 p.L75. ⁽⁴⁾Voir ED n°158 p.L281. ⁽⁵⁾Voir CDL n°86 p.2.

Dossier spécial : Effet de serre – nouveau rapport parlementaire

La Mission d'information parlementaire sur l'effet de serre, créée le 4 octobre 2005, a remis le 12 avril 2006 son rapport à la Présidence de l'Assemblée Nationale. Le rapport de la Mission, dont le président est Jean-Yves Le Déaut et la rapporteure Nathalie Kosciusko-Morizet, dresse un diagnostic des connaissances scientifiques du problème, énumère les remèdes aux niveaux mondial, européen et national, et formule 12 axes prioritaires regroupant 57 propositions autour d'un objectif (voir encadré ci-dessous).

Objectif intermédiaire de réduction

Les auteurs du rapport préconisent de prévoir un **objectif intermédiaire** – une **réduction de 25% des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2020** – pour prendre "*dès à présent le chemin du facteur quatre*" (division par quatre des émissions de GES d'ici 2050⁽⁶⁾). Un tel objectif intermédiaire permet d'envisager avec une plus grande visibilité les mesures politiques et les recherches technologiques à conduire à plus long terme. L'actualisation du Plan Climat, prévue pour le 2^e semestre 2006⁽⁷⁾, doit s'inscrire clairement dans cette tendance et l'effort de réduction des émissions doit faire l'objet d'une montée en puissance progressive.

Parmi les principales propositions avancées figurent les suivantes, par axe prioritaire :

IMPLICATION DES COLLECTIVITES PUBLIQUES

- assurer la capacité d'action du Gouvernement en matière de lutte contre le changement climatique **en rapprochant l'environnement, l'énergie, les transports dans un nouveau grand ministère**, dont le ministre en charge devra avoir un **statut renforcé** par l'attribution du titre de Ministre d'Etat ;
- renforcer la **participation scientifique française** aux travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et aux négociations internationales ;
- renforcer le **rôle de la Mission interministérielle de l'effet de serre (MIES)** et rétablir son statut interministériel qu'elle a perdu en 2002 après avoir été réintégrée au sein du MEDD ;
- faire de la lutte contre l'effet de serre une dimension essentielle de **l'action des collectivités territoriales** (intégration du climat comme thème central des prochains Contrats de projet Etat régions, élaboration d'**inventaires des émissions de GES pour les agglomérations**,...).

FORMATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION

- doubler progressivement le nombre d'**Espaces Info Energie** en élargissant leur mandat à " énergie et climat " ;
- lancer un **plan global de formation** en lien avec l'Education nationale et les professionnels dans les métiers du bâtiment et au niveau du secondaire (ingénieurs et cadres) (formations initiale et continue) ;
- généraliser **l'étiquetage "climat"** à toutes les catégories de produits concernés par les émissions de GES.

FISCALITE ET FINANCES PUBLIQUES

- engager une **réforme d'ensemble de la fiscalité**, à pression fiscale constante, en examinant l'opportunité de supprimer les incitations fiscales à polluer et d'instaurer une taxe sur le carbone, compensée par une baisse de la fiscalité du travail, dans les secteurs hors PNAQ (bâtiments, transports, agriculture, ménages,...) ;

- intégrer la dimension climat dans la **fiscalité locale** ;
- intégrer un critère "climat" pour les **aides financières de l'Etat** apportées aux collectivités : prendre en compte les efforts d'économie d'énergie et les normes Haute performance énergétique dans le cadre des dotations globales d'équipement ;
- incorporer la dimension climat dans les **marchés publics**.

HABITAT ET TERTIAIRE

- mettre en place un **plan de rénovation énergétique** des bâtiments existants : 400 000 logements par an sur 40 ans en vue d'atteindre l'objectif de 50 kWh/m²/an de consommation d'énergie primaire (contre 500 kWh/m²/an aujourd'hui) ;
- monter, sur la base d'une consultation des parties prenantes, un **plan de financement** de ces actions de rénovation ;
- étendre le **crédit d'impôt** actuellement en vigueur à de nouveaux matériels (pompes à chaleur,...), à la pose des équipements, ainsi qu'aux résidences secondaires ;
- prévoir l'obligation d'afficher **l'index énergétique** dans les annonces des professionnels de l'immobilier.

TRANSPORTS

- lancer l'élaboration d'un **schéma national des infrastructures de transports** (route, rail, voies navigables, aérien, maritime) dans une perspective 2020, en mettant l'accent sur le ferroutage et les autoroutes de la mer ;
- intégrer un **bilan carbone** dans les études d'impact environnemental des projets d'infrastructure ;
- renforcer les **compétences des collectivités territoriales dans le domaine des transports** (dépenalisation et décentralisation de la gestion des amendes, possibilité d'instaurer des péages urbains, etc.).

INDUSTRIE, ENERGIE ENTREPRISES, PRODUITS

- **système d'échanges de quotas d'émission** : intégration d'autres GES (N₂O, HFC, PFC), **harmonisation des pratiques nationales** de mise en œuvre de la directive 2003/87/CE⁽⁸⁾ (règles de suivi et de contrôle, règles régissant les nouveaux entrants), **vente de 5% des quotas aux enchères** afin de financer les actions de lutte contre l'effet de serre dans le domaine de l'industrie ;
- renforcer la législation des **appareils électriques** et introduire des normes spécifiques sur les veilles ;
- prévoir la revalorisation progressive du **prix d'achat de l'électricité issue des énergies renouvelables**, notamment pour le photovoltaïque et la biomasse.

AUTRES

- mener des recherches sur des **engrais** moins émetteurs de GES ;
- mettre en place une procédure permettant d'intégrer les **"projets domestiques"** dans le système d'échange de quotas d'émission (agriculture, transports, habitat,...).

Ce rapport vise à alimenter les travaux sur le renforcement du Plan Climat, dont la version actualisée est attendue au 2^e semestre 2006. D'ici là, les rapports du Conseil Economique et Social et du Groupe Facteur 4⁽⁹⁾ viendront s'ajouter au débat.

⁽⁶⁾ Voir CDL n°68 p.1. ⁽⁷⁾ Voir ED n°157 p.1.129. ⁽⁸⁾ Voir ED n° 149 p.1.131. ⁽⁹⁾ Voir CDL n° 85 p.1.

www.assemblee-nationale.fr/12/documents/index-informations.asp
(voir rapport n° 3021).

Le point sur la politique de l'UE

Gaz fluorés : adoption formelle des textes

Dans le cadre de la procédure de conciliation initiée le 31 janvier 2006⁽¹⁰⁾, le **Parlement européen** (PE), réuni en séance plénière, a approuvé, le 6 avril 2006, en 3^e lecture la proposition législative relative aux gaz fluorés à effet de serre (GFES) :

- un **règlement** sur certains GFES visant les **utilisations fixes**,
- une **directive** sur les émissions de GFES des **équipements de climatisation des véhicules motorisés**.

Les deux textes ont été approuvés par une majorité écrasante du PE. A noter qu'après la conciliation et avant le vote prévu le 5 avril, un conflit de dernière minute avait surgi à la suite de la publication d'une déclaration par la Commission européenne sur le règlement. Celle-ci y indiquait qu'elle se réservait le droit de prendre des mesures contre les Etats membres qui ne respecteraient pas les règles du marché intérieur. Cette déclaration visait notamment l'Autriche et le Danemark qui souhaitent maintenir, dans le cadre de leurs stratégies pour respecter leurs objectifs de Kyoto, des mesures nationales plus strictes que celles prévues par le nouveau règlement, mesures que la Commission conteste. Le vote, qui est normalement une simple formalité, a finalement pu avoir lieu le 6 avril après un geste de la Commission sous forme de déclaration orale : "La Commission va réévaluer les procédures d'infraction en cours concernant l'usage des gaz fluorés au Danemark et en Autriche en tenant compte de l'accord final qui a été atteint en conciliation".

Quant au **Conseil**, il a formellement adopté les deux textes définitifs le 25 avril 2006. Ils seront publiés prochainement au JOUE.

www.europarl.eu.int (rubr. "Activités" > "Séance plénière" > "Textes adoptés" > "Recherche par date". Voir le 06/04/2006) ⁽¹⁰⁾ Voir CDL n°89bis p.4.

Conseil européen : débat sur la politique énergétique

Lors du Conseil européen des 23-24 mars 2006, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UE-25 ont mené des discussions sur "une politique énergétique pour l'Europe" sur la base du Livre vert de la Commission⁽¹¹⁾ présentant une stratégie pour une énergie sûre, compétitive et durable, publié le 8 mars 2006.

Le Conseil européen a défini un ensemble d'actions à mettre en œuvre, en préconisant notamment des objectifs pour stimuler :

- le développement des **énergies renouvelables**, EnR : part de 15% d'ici 2015 dans la consommation intérieure brute d'énergie (soit uniquement 3% de plus que l'objectif de 12% pour 2010 fixé par le Livre blanc de la Commission de 1997⁽¹²⁾),
- l'utilisation de **biocarburants** dans les transports, en envisageant d'augmenter leur part à 8% d'ici 2015 (contre 5,75% d'ici 2010 au titre de la directive 2003/30/CE).

Pour atteindre les objectifs existants pour les EnR à l'horizon 2010 et les éventuels objectifs futurs à long terme, le Conseil européen invite la Commission à élaborer une **feuille de route**. Enfin, il convient de signaler l'absence du débat de la **maîtrise de la demande**, pourtant visée par le Livre vert de la Commission sur l'efficacité énergétique du 22 juin 2005⁽¹³⁾. Aucune référence à cette option vitale ne figure dans les conclusions de cette réunion. ⁽¹¹⁾ Voir ED n°158 p.I.293. ⁽¹²⁾ COM (97) 599 final. ⁽¹³⁾ Voir ED n°156 p.I.273.

Pour en savoir plus : Voir ED n° 158 p.I.333.

Biocarburants : une vision pour 2030

Mi-mars 2006, le Conseil consultatif pour la recherche sur les biocarburants (BIOFRAC), groupe de haut niveau rassemblant des représentants des principales parties prenantes qui a été mis en place en 2005 par la DG Recherche, a publié une proposition de vision 2030 pour les biocarburants. Celle-ci présente la situation actuelle, les défis et opportunités pour l'avenir, les options à mettre en œuvre pour éliminer les obstacles techniques et non techniques au déploiement des biocarburants au sein de l'UE et au niveau mondial, ainsi qu'un programme stratégique de recherche et une feuille de route technologique. **Un objectif est proposé : jusqu'à 25% des besoins en carburant du secteur des transports à satisfaire d'ici 2030 par les biocarburants propres et sobres en carbone** (contre environ 1,4% en 2005). Enfin, 14 **recommandations** sont formulées pour réaliser l'objectif avancé.

europa.eu.int/comm/research/energy (rubrique "What's new?")

Vient de paraître

Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) (2006) Rapport sur les nouvelles technologies de l'énergie et la séquestration du dioxyde de carbone : aspects scientifiques et techniques, Rapport établi par MM. Christian Bataille et Claude Birraux, rapport n° 2965, déposé le 15 mars 2006 (398 p + synthèse de 8 p)

Ce rapport répond à une saisine du 5 avril 2005 de la Commission des affaires économiques, de l'environnement et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée Nationale. Il se présente sous forme d'un abécédaire des nouvelles technologies de l'énergie (biocarburants, hydrogène, piles à combustible,...) ainsi que de la capture et le stockage du CO₂ (CSC) et énumère une série de 10 recommandations (favoriser la réalisation de projets de CSC et mettre en place une réglementation sur les applications pratiques ; établir un programme spécifique pour le développement des biocarburants de 2^e génération ; renforcer l'industrie nationale du solaire photovoltaïque,...).

Pour en savoir plus : www.assemblee-nationale.fr/documents/index.asp (rubrique "Contrôle, évaluation, information" > "Délégations et Offices" > "Rapports de l'OPECST Index chronologique". Voir le rapport n° 2965.)

MEDD/Direction des études et de l'évaluation économique (D4E) (2006) Mobilité, transport et environnement, 18 avril 2006 (12 p)

Il s'agit d'une synthèse du rapport éponyme examiné et approuvé le 18 avril 2006 par la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement (CCEE) et qui sera publié en septembre 2006 par la Documentation française dans la collection "Réponses Environnement". Fruit d'une collaboration entre le MEDD et le Ministère des Transports, le rapport analyse les déterminants, les développements historiques et les perspectives de la mobilité avant d'établir l'inventaire des pressions des transports sur l'environnement (notamment en termes d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants classiques) et de décrire les méthodes pour évaluer celles-ci. Enfin, le rapport détaille les instruments visant à maîtriser les nuisances environnementales des transports.

Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr (rubr. "Conseils et comités nationaux" > "Auprès de la D4E" > "CCEE").

Les différentes présentations des intervenants au **Colloque "La valorisation de la biomasse : une nouvelle dynamique pour l'agriculture française"**, organisé par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (MAPA) le 6 avril 2006 au Sénat sont désormais disponibles sur le site du MAPA. Parmi les sujets abordés figurent notamment "Les biocarburants d'aujourd'hui et de demain" sous forme de table ronde.

www.agriculture.gouv.fr/spip/actualites_a5927.html

Calendrier des conférences

Environnement, énergie et progrès technique : 1^{er} séminaire d'Economie de l'énergie

Organisé par l'Association des Economistes de l'Energie (AEE) et le Conseil Français de l'Energie (CFE)

18 mai 2006, Paris 7^e (Maison de la Chimie)

Inscriptions : CFE Tél 01 44 95 16 90 - cfe@wec-France.org

2^e colloque scientifique international Transports et pollution de l'air

Organisé par l'Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité (INRETS)

12-14 juin 2006, Reims (51)

Inscriptions : www.inrets.fr/services/manif/participations.html

Les particules en Europe 2006

Conférence internationale organisée par la Royal Society of Chemistry (UK)

13-14 juin 2006, Anvers (Belgique)

Inscriptions : www.aamg-rsc.org

L'adhésion au CITEPA est ouverte à toute personne physique ou morale. Elle donne droit à l'envoi de *C'est dans l'Air*, des *Etudes Documentaires* et, à titre gratuit ou à des tarifs préférentiels, à certains services d'information tels que conseils, publications, formations ou colloques. Le montant de la cotisation est de 850€ par an.